

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés :

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 février 2026

**Délibération 2026-005
Convention Territoriale Globale**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse et qui consiste en un partenariat avec CAF (Caisse d'Allocations Familiales) mais aussi Tulle Agglo arrive à son échéance.

Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire communautaire dans les domaines de l'enfance, petite enfance, jeunesse, famille, logement et plus particulièrement sur Chanteix en direction du centre de loisirs.

Notre commune est invitée à renouveler le projet de convention territoriale globale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention.

Membres présents : 14

Membres absents : 0

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 25/02/2026

Transmis au représentant de l'Etat le 25/02/2026

Le Maire,
Jean MOUZAT